

---

Intervention de Rühl, qui fait part de sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne, et décret de motion honorable pour la citoyenne Cormier et les communes de Chaumont, Montigny-Source-Meuse et Vitry-sur-Marne, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Intervention de Rühl, qui fait part de sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne, et décret de motion honorable pour la citoyenne Cormier et les communes de Chaumont, Montigny-Source-Meuse et Vitry-sur-Marne, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 319;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40584\\_t1\\_0319\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40584_t1_0319_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

le silence de la douleur a été interrompu par des cris mille fois répétés : *Vengeance! vengeance!*

« Nous le jurons, le peuple sera vengé, notre courage sévère répondra à sa juste impatience; le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples élevés à la mémoire des martyrs de la liberté, et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature.

« Signé : COLLOT-D'HERBOIS, FOUCIÉ  
(de Nantes), et DELAPORTE. »

Les administrateurs du district de Trévoux trouvent l'accroissement de l'esprit révolutionnaire dans la manière avantageuse dont se vendent les biens des émigrés. Presque tous nos acquéreurs, disent-ils, sont des habitants des campagnes, ils se disputent à l'envi les fonds, et des immeubles, estimés 52,976 livres et 28,389 livres ont été adjugés à une vingtaine d'acquéreurs pour 194,750 et 113,945 livres.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Trévoux (2).

Les administrateurs du district de Trévoux, aux citoyens représentants du peuple à la Convention nationale.

Trévoux, le 21 brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens,

« Jadis nous fétions les dimanches en disant nos patenôtres; hier nous avons célébré décadi en vendant les biens des émigrés. L'office a commencé à 10 heures du matin, il s'est prolongé jusqu'à minuit. Les fervents étaient nombreux, l'offrande à la République s'est élevée à la somme de 141,974 livres, c'est-à-dire que des immeubles estimés 52,976 livres et du revenu de 2,500 livres ont été adjugés au prix de 194,750 livres. Un lot évalué 28,389 livres, adjugé provisoirement en total au prix de 46,800 livres, a été vendu en détail 113,945 livres.

« Vive la République! L'esprit révolutionnaire fait des progrès. Presque tous nos acquéreurs sont des habitants des campagnes, ils se disputaient à l'envi les fonds. Les domaines ont été misés et vendus partiellement d'après leurs demandes, il en est résulté une division entre vingt acquéreurs.

« Les administrateurs du district de Trévoux, GOUVION; TABARIÈS; GIRIÉ; MICHALLET. »

Le citoyen Fouquet (Souquet), médecin de l'hôpital militaire et civil de Boulogne, fait hommage à la Convention nationale d'un essai sur l'histoire topographique et physico-médicinale du district de Boulogne.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Suit la lettre du citoyen Souquet (2).

« Boulogne-sur-Mer, le 27 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« J'aime à croire que vous recevrez favorablement l'offre que j'ai l'honneur de vous faire de deux exemplaires sur l'Essai de l'histoire topographique physico-médicinale du district de Boulogne-sur-Mer, que j'ai pris aussi la liberté de vous dédier.

Citoyens législateurs, salut et fraternité.

« SOUQUET, médecin de l'hôpital militaire et civil de Boulogne-sur-Mer.

Le citoyen Rhul (Rühl) rend compte de sa mission dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne; il annonce que la citoyenne Cormier, aidée de plusieurs citoyennes de la commune de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne, a fourni pour le besoin des armées environ 1,300 livres pesant de charpie; que la commune de Montigny-Source-Meuse, a payé toutes ses contributions, et a développé le plus grand zèle pour faciliter le transport des subsistances destinées aux armées; que la commune de Vitry-sur-Marne a pris sur sa propre subsistance, pour fournir à celle des défenseurs de la patrie, et a fait passer aux armées une partie des grains destinés à nourrir ses citoyens.

La Convention nationale, sur la motion de divers membres [PHILIPPEAUX (3)], décrète qu'il sera fait au procès-verbal mention honorable de la conduite patriotique de la citoyenne Cormier et des citoyennes de la commune de Chaumont; de la commune de Montigny-Source-Meuse, et de la commune de Vitry-sur-Marne, et que le procès-verbal de la séance leur sera expédié.

Décrète en outre que le compte rendu par le citoyen Rhul [Rühl] sera imprimé et inséré au « Bulletin » (4).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

Rühl. J'arrive en ce moment des départements de la Marne et de la Haute-Marne, que vous m'aviez chargé de visiter. Permettez-moi

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>17</sup> 1096, dossier 1197.

(3) D'après le *Journal des Débats et des Décrets*.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(5) *Moniteur universel* [n° 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 2]. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 1, p. 343, le compte rendu du discours de Rühl publié par divers journaux. Malgré le décret qui ordonne l'impression de ce discours et son insertion au *Bulletin*, nous n'avons pu en découvrir le texte exact.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 257.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.